

#### **4. Conditions de Livraison :**

Nous vous demandons d'informer vos clients au moment de la prise de la commande que :

→ La livraison s'effectue par **semi remorque ou camion remorqueur** PTRA 40 tonnes longueur **16 mètres ou 18 mètres** équipé d'un chariot embarqué poids 3000 kgs ou d'un bras grue sur le tracteur.

Le transporteur communique de nouveau ces informations au client lors de la confirmation du rendez vous. Il précise notamment les spécificités de l'accès au domicile du client et des différentes contraintes de livraison. L'utilisation du porteur ou des camions remorqueurs en solo (PTRA 19 T longueur 10 mètres) n'est possible que sur demande spécifique du fabricant ou de son client ceci moyennant une rémunération complémentaire.

→ La livraison se fait face au domicile du client. La responsabilité du transporteur s'arrête une fois la marchandise déchargée sur le trottoir face au domicile du client.

Lorsque l'accès ou/et l'équipement du véhicule (chariot ou grue) le permet, la livraison peut s'effectuer en limite de clôture intérieure sous la responsabilité du client. L'évaluation des conditions d'accès incombe au conducteur et à lui seul.

Moyennant des frais supplémentaires, le transporteur, organise une livraison en camion spécifique ou avec des manutentionnaires. Dans ce cas le délai de livraison contractuel de 20 jours n'est plus applicable. Ceci fera l'objet d'un accord écrit du devis avant la prise en compte de la prestation complémentaire.

*Pour les îles non raccordées au continent par la route, la livraison se fait chez le transitaire de votre choix. Sur demande le transporteur peut prendre en charge la traversée, moyennant un complément de rémunération.*

*Pour la Corse (surcoût forfaitaire de 500€ HT) le transporteur organise une livraison mensuelle avec un camion remorque muni d'un chariot embarqué. C'est lui qui détermine la semaine de livraison. Celle-ci peut être communiquée à S-4 sur simple demande.*

Lors de la réception, le Client s'assure en présence du transporteur et avant de signer le bordereau, l'état du colis et sa conformité par rapport à sa commande. Il est important de contrôler le nombre de colis et l'état du conditionnement. Le transporteur n'est pas responsable du contenu, il est inutile de le vérifier en sa présence.

En cas de dommages constatés, le client doit formuler des réserves très précises au moment de la livraison. Le cas échéant, il faut refuser la marchandise abîmée et formuler des réserves écrites, précises et motivées concernant l'état de la marchandise présentée. Dater et signer ensuite le bordereau de livraison du transporteur.

**La mention "sous réserve de déballage" n'est pas reconnue valable.**

Aucune suite ne pourra être donnée à votre réclamation si aucune réserve claire ne figure sur le bordereau du transporteur.